



Rappel d'intérêts de retard

Par **marie**, le **16/03/2010** à **14:58**

Bonjour,

Mon histoire ,c'est par la société DIAC pour l'achat d'un camion utilitaire avec un contrat leasing , après avoir eu des soucis d'argent il y a eu résiliation de la location et reprise de matériel avec requête du tribunal et ordonnance émis par huissier de justice pour la somme de 8626.50€ (l'ordonnance comprend l'indemnité de résiliation+vente déduite du camion+intérêts de retard +frais de justice).

Pouvant régler la somme globale ,un arrangement avec la société DIAC a été établie à 39.11€ par mois du 16 juillet 1992 au 17 février 2010 en soldant le 8 mars 2010 la somme de 597.37€ pour honorer la somme de 8626.50€ établie par le tribunal.

aujourd'hui ,il me demande de leur régler encore la somme de 10557.79€ m'indiquant qu'il s'agit des intérêts de retard basé sur le montant de la condamnation au taux légal de 9.79% à compter du 11/03/1992 .A leur courrier il y a une proposition transaction à l'amiable pour solder le dossier dans sa totalité soit la somme 4927.55€ valable 15 jours à partir du 11 mars 2010.

Sont-ils dans leur droit ?

Merci de prendre le temps de me lire.